



Signature d'un contrat avec France-Loisirs

Par **MARUSKA**, le **23/04/2013 à 13:32**

bonjour

Hier pendant la visite de 2 commerciaux de -vente des livres, j'ai signé un contrat qui prévoit 1 achat de livre tous les trimestres, mais ce matin en rafraichissant, je ne suis plus sûr, en fait pour moi acheter un livre ça doit être un plaisir et pas obligation
Et c'est pour cette raison je vous pose la question:

merci pour votre réponse
Cordialement
Madame Anna xxxxxxxxx

Par **Lag0**, le **23/04/2013 à 13:40**

[citation]Et c'est pour cette raison je vous pose la question: [/citation]
Bonjour,
Quelle question ?

Par **nohky**, le **24/04/2013 à 09:29**

Bonjour,

si comme je le comprends, ce contrat a été signé chez vous, vous avez 7 jours pour vous

rétracter en leur envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception.